

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Elodie Perroteau
Identifiant annonce : 21307780 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7309641601

Rennes,
Le 16/11/2022

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

LANNION TREGOR COMMUNAUTE SERVICE ASSAINISSEMENT

le texte d'annonce légale ci-dessous :

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-QUAY-PERROS

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 10/11/22 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de St-Quay-Perros.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de St-Quay-Perros pendant la période du 21/12/22 au 21/01/23 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune <https://mairie-saintquayperros.fr> et de LTC, <http://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de St-Quay-Perros (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de St-Quay-Perros, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, z-saintquayperros.enquetepublique@lannion-tregor.com
- Soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de St-Quay-Perros :

o Le mercredi 21/12/22 de 9h à 12h

o Le lundi 09/01/23 de 14h à 17h

o Le samedi 21/01/23 de 9h à 12h

Par décision du 17/10/22 de M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, Madame Anne RAMEAU est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Lannion-Trégor

Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, au Maire de St-Quay-Perros et au Président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de St-Quay-Perros tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 0296056089 et mail : marina.pape@lannion-tregor.com).

Le président Gervais EGAULT

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 23 décembre 2022	Ouest-France (support papier)	22 - COTES D'ARMOR
Date	Support	Département
Le 23 décembre 2022	Le Telegramme (support papier)	22 - COTES D'ARMOR

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

